

CONSEIL DE GESTION

Grand Salon

Procès-Verbal de la séance du 3 juillet 2025 à 13h00

Enseignants présents : Manuel BORREGO, Paul DIETSCHY, Benjamin GOLDLUST, Philippe LAPLACE, Sophie MARIANI-ROUSSET, OGORZELEC Laetitia, Philippe PAYEN-DE-LA-GARANDERIE, Yohan SAHRAOUI, Carolane SANCHEZ, Michel SAVARIC,

Enseignants ayant donné procuration : Sylvie BEPOIX, Séverine EQUOY-HUTIN, Maria SANAHUJA.

Personnels BIATSS présents : Sébastien JACQUOT, Philippe SIGNORET, Gilles VUIDEL.

Personnels BIATSS ayant donné procuration : Catherine AYMONIER, Frédérique BAEHR.

Etudiant présent : Maxime CONTE.

Etudiant ayant donné procuration : Marcellin BONNET

Membres invités : Cléa BRUNEL, Secrétaire de Direction.

Le quorum étant atteint, le doyen ouvre la séance à 13h00.

ORDRE DU JOUR :

1. Point sur les M3C
2. Mise en place des instituts
3. Point sur la composition des commissions
4. Approbation du PV du Conseil de Gestion du 15/05/2025 (document ci-joint)
5. Intégration du nouveau nom de l'UFR dans les statuts (document ci-joint)
6. Règlement intérieur du département Master Info-Com (document ci-joint)
7. Questions diverses : autres questions à transmettre à Cléa BRUNEL au plus tard le 1^{er} juillet 2025.

1. Point sur les M3C

Pascal DUCOURNAU : Un problème important a été soulevé concernant les M3C. À la demande du BES, plusieurs points nécessitent une révision, ce qui nous oblige à procéder à un nouveau vote. Celui-ci devra avoir lieu lors d'un conseil de gestion restreint, que nous organiserons en visioconférence avant la période estivale. Je vous en informe dès maintenant afin que vous puissiez en tenir compte.

2. Mise en place des instituts

Pascal DUCOURNAU : Manuel Borrego est le représentant de l'UFR SLHS auprès des Instituts.

Manuel BORREGO : J'ai assisté à la réunion de l'Institut *Humanités et Droits*. Lors de cette première séance, la directrice des Instituts pour l'Homme et le Droit a été désignée : il s'agit de Madame Béatrice Laperouge. Les représentants du personnel ont également été élus parmi un ensemble de candidatures diversifiées. Ces instituts ont pour vocation de mieux coordonner la gestion des dimensions administratives entre les différentes composantes.

Pascal DUCOURNAU : Il y a eu un conseil.

Benjamin GOLDLUST : Je suis en partie d'accord avec la finalité globale des instituts, notamment en ce qui concerne le pilotage des campagnes d'emplois. L'EPE a profondément modifié les équilibres, et cela se ressent particulièrement chez les collègues ayant rejoint les instituts. Il est donc essentiel de rester vigilants et d'accompagner ces évolutions par une démarche de pédagogie et de dialogue. Il convient également de rappeler que, s'il devait y avoir des difficultés, nous y serons attentifs et veillerons à ce qu'elles soient traitées de manière concertée.

Pascal DUCOURNAU : Y a-t-il eu d'autres réactions ?

Gilles VUIDEL : Qu'en est-il des statuts de l'UFR SLHS ?

Yohan SAHRAOUI : Nous sommes rattachés à deux instituts : d'un côté, Humanités et Droit, et de l'autre, THEMA, Chrono-environnement et CRES.

Pascal DUCOURNAU : Dans ce nouveau paysage administratif, un conseil d'institut est censé orienter la politique de chaque institut. Ces conseils ont été institués

Benjamin GOLDLUST : Pour ma part, je ne crois pas que ce soit le cas actuellement.

Pascal Ducournau : Vous pourrez consulter les statuts. En principe, chaque institut doit disposer d'un conseil chargé de définir ses orientations. Il est possible que cela ne vous ait pas encore été présenté.

Philippe SIGNORET : Qui sont les votants ?

Manuel BORREGO : Ce sont tous des membres de droit.

Yohan SAHRAOUI : Ce sont les membres votés.

Philippe SIGNORET : Il y a un abus de langage dans l'élection.

Michel SAVARIC : Je viens de prendre connaissance du mail de Marie-Pascale. Si ses propos visent notre position, c'est particulièrement problématique, car nous représentons également les collègues. Il est indispensable qu'elle clarifie ses intentions et précise le sens de ses remarques.

Pascal DUCOURNAU : Ce mail fait suite au débat qui a eu lieu lors du dernier Conseil de Gestion concernant le renouvellement d'un contractuel. J'ai un rendez-vous avec Monsieur Daussy pour discuter du service technique.

Yohan SAHRAOUI : Quand as-tu ton rendez-vous ?

Pascal DUCOURNAU : J'ai rendez-vous mercredi à 9H30.

3. Point sur la composition des commissions

Pascal DUCOURNAU : Est-ce que vous avez pris le temps de regarder la composition des Commissions ?

Philippe LAPLACE : Je n'y siégerai plus.

Pascal DUCOURNAU : Philippe Laplace a été nommé professeur des universités. Il quittera le conseil ainsi que les commissions à compter du 1er septembre 2025. Son départ entraînera un manque de représentant enseignant-chercheur au sein de l'Institut Moyen et Patrimoine ainsi que dans la commission Vie Étudiante. Par ailleurs, il n'y a actuellement aucun étudiant parmi les représentants des usagers.

Yohan SAHRAOUI : Je suis dans la même situation que Philippe. Puis-je faire partie des représentants des enseignants-chercheurs ?

Pascal DUCOURNAU : Oui, bien sûr. J'appelle donc à la bonne volonté de chacun.

4. Approbation du PV du Conseil de Gestion du 15/05/2025

Pascal DUCOURNAU : Est-ce que vous avez eu le temps de lire le procès-verbal du Conseil de Gestion du 15 mai 2025 ?

Manuel BORREGO : J'ai envoyé certaines modifications.

Pascal DUCOURNAU : Peut-on connaître les modifications ?

Manuel BORREGO : C'est à la page 14, je souhaite remplacer le texte écrit par Cléa par : une réunion préparatoire pour la réalisation d'un séminaire en 2025-2026 sur l'IA aura lieu le 19 juin. Ce séminaire aura pour objectif de traiter cette problématique à l'échelle de l'UFR SLHS. C'est une question qui impacte aussi bien la recherche que les enseignements.

Les interventions dans ce séminaire auront trois volets :

1. La présentation de travaux, utilisant l'IA, réalisés au sein de l'UFR SLHS.
2. L'intervention de collègues de l'UFR ou extérieurs pouvant exposer des connaissances techniques qui pourraient être utiles aux autres chercheurs en Lettres et Sciences Humaines.
3. Un troisième volet sera dédié au débat et à la réflexion sur les enjeux méthodologiques liés à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle.

Pascal DUCOURNAU : Es-tu sûr de vouloir faire toutes ses modifications ?

Manuel BORREGO : Je suis d'accord pour modifier le premier paragraphe ainsi que la date de la réunion, qui s'est tenue le 19 juin 2025.

Philippe SIGNORET : À la page 6, je souhaite revenir sur les témoignages anonymes, car on ne peut pas uniquement s'appuyer sur l'avis du N+1.

Michel SAVARIC : À la page 3, je souhaiterais que la phrase « ne expérimentation de l'emploi du temps va être mise en place par le service SAWE » soit à la forme interrogative. À la page 5, il faut reformuler la phrase afin qu'elle indique : « Il rapporte que cela doit donner lieu à un conseil de discipline ».

Pascal DUCOURNAU : Faut-il modifier ?

Benjamin GOLDLUST : Est-il pertinent d'inclure un verbatim ?

Yohan SAHRAOUI : Il serait pertinent d'envoyer les modifications en amont.

Carolane SANCHEZ : On pourrait gagner du temps.

Philippe PAYEN-DE-LA-GARANDERIE : Il faut connaître la finalité de cette trace écrite.

Pascal DUCOURNAU : J'ai une proposition : on pourrait ajouter au début de la partie, la phrase suivante – « *Les propos rapportés ne constituent pas à proprement parler un verbatim.* » Est-ce que cela vous convient ? Y a-t-il des modifications supplémentaires à prévoir ? Je remercie Cléa pour son travail. Sous réserve de ces quelques ajustements, y a-t-il des oppositions ? Aucune ? Des abstentions ? Aucune ? Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

5. Intégration du nouveau nom de l'UFR dans les statuts

Yohan SAHRAOUI : Les statuts ont été modifiés. La seule modification apportée concerne l'intégration du nom de l'UFR dans les statuts et l'inclusion. Ce nom a été validé à la majorité lors du Conseil de gestion.

Pascal DUCOURNAU : Il y a un problème de mise en forme.

Yohan SAHRAOUI : Il y a une coquille de mise en forme.

Pascal DUCOURNAU : Y a-t-il des oppositions ? Aucune ? Des abstentions ? Aucune ? Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Philippe LAPLACE : Une modification du logo est-elle également prévue ?

Carolane SANCHEZ : Maëlys y travaille.

Yohan SAHRAOUI : La communication doit être reprise avec le logo de l'EPE.

Pascal DUCOURNAU : Le nouveau logo fera l'objet d'un vote au Conseil de Gestion.

6. Règlement intérieur du département Master Info-Com

Pascal DUCOURNAU : Vous vous souvenez qu'il y avait plusieurs problèmes dans le règlement intérieur. J'ai demandé à Monsieur Domenget de le modifier en s'appuyant sur les règlements intérieurs qui lui ont été communiqués. Avez-vous eu le temps de le consulter ?

Sébastien JACQUOT : Y a-t-il des doctorants concernés, car ils ne sont pas mentionnés ?

Pascal DUCOURNAU : Ils font partis des étudiants.

Philippe SIGNORET : Quel est le pourcentage du personnel administratif et technique ?

Pascal DUCOURNAU : Quel est l'article ?

Philippe SIGNORET : c'est l'article 4.

Maxime CONTE : Je souhaite souligner deux éléments : d'une part, la désignation du directeur ; d'autre part, l'élection des représentants des usagers.

Pascal DUCOURNAU : À la page 5, il convient d'ajouter les représentants élus des étudiants du département.

Maxime CONTE : Le règlement intérieur semble se baser sur les anciens statuts de l'UFR et non sur les nouveaux. Il faut modifier l'article 1 en conséquence.

Pascal DUCOURNAU : Oui.

Sophie MARIANI-ROUSSET : À l'article 3, il est indiqué 'centre des responsabilités'. Pouvez-vous préciser à quoi cela fait référence ?

Yohan SAHRAOUI : Il s'agit des centres de responsabilités financiers, ils ont des délégations.

Pascal DUCOURNAU : Le département dispose d'un centre de responsabilité financière rattaché à l'UFR SLHS.

Sébastien JACQUOT : Dans l'article 5, le règlement intérieur mentionne la présence d'un représentant des étudiants du département par année de formation, mais il ne fait aucune référence aux doctorants.

Pascal DUCOURNAU : Est-ce-que les doctorants sont inclus ?

Carolane SANCHEZ : Ce n'est pas systématique.

Pascal DUCOURNAU : Comment ça se passe dans le département de géographie ?

Yohan SAHRAOUI : Ils sont membres du département.

Pascal DUCOURNAU : Les doctorants de 3^{ème} cycle relève de l'école doctorale.

Benjamin GOLDLUST : Cela n'existe plus les doctorants de 3^{ème} cycle. Ils sont rattachés au laboratoire.

Yohan SAHRAOUI : Les doctorants étant des étudiants inscrits, ils sont donc membres à part entière du département.

Pascal DUCOURNAU : Il faut retirer du règlement intérieur la mention doctorants de 3^e cycle. Les représentants élus du département doivent être inscrits dans celui-ci. Or, les doctorants ne peuvent pas siéger.

Michel SAVARIC : Pourquoi ne peuvent-ils pas siéger ?

Pascal DUCOURNAU : Ils sont rattachés à l'école doctorale. Ce sont des étudiants, mais ils ne relèvent plus directement du département.

Sophie MARIANI-ROUSSET : Je m'interroge sur la relation avec la hiérarchie à la dernière page.

Pascal DUCOURNAU : C'est étonnant.

Caroline SANCHEZ : Il y a parfois des situations complexes à gérer dans les formations ; cela arrive fréquemment.

Pascal DUCOURNAU : Nous sommes intervenus à chaque fois que la situation était grave. Ce n'est pas le rôle du règlement intérieur de traiter ce type de cas.

Caroline SANCHEZ : Il faudrait peut-être reformuler la phrase.

Pascal DUCOURNAU : Le paragraphe sur les relations avec la hiérarchie ne relève pas du champ du règlement intérieur. Il est important que les collègues en conviennent. En cas de difficulté interpersonnelle qui ne pourrait être résolue dans le cadre du présent règlement, la direction de l'UFR sera sollicitée. Si vous en êtes d'accord, et que les collègues le sont également, cette modification pourra être apportée.

Philippe SIGNROET : Le titre C doit être modifié afin qu'il reflète plus fidèlement le contenu de la section.

Pascal DUCOURNAU : Des modifications importantes doivent être effectuées. Je reviendrai vers eux à ce sujet. Le règlement sera soumis au vote lors du Conseil de gestion de septembre.

7. Transformation CMI en DU

Pascal DUCOURNAU : À partir de septembre 2025, le DU remplacera le CMI. Les étudiants qui s'étaient initialement inscrits en CMI seront automatiquement basculés vers le DU. Ceux déjà engagés dans un cursus CMI pourront néanmoins le poursuivre jusqu'à son terme. L'inscription au DU impliquera un coût supplémentaire de 178 euros, en plus des frais d'inscription habituels. Ces coûts restent maîtrisés.

Sophie MARIANI-ROUSSET : Les coûts restent maîtrisés pour l'instant.

Carolane SANCHEZ : Une réunion est prévue vendredi prochain à 8h30 afin de nous présenter le fonctionnement du dispositif.

Maxime CONTE : D'où cela vient ?

Carolane SANCHEZ : Je ne dispose pas encore de toutes les informations. Nous en saurons davantage lors de la réunion de vendredi, ce qui permettra de mieux comprendre et d'en parler de manière plus pertinente à ce moment-là.

Pascal DUCOURNAU : Il me semble qu'il y a plus d'argent pour financer les CMI.

Sophie MARIANI-ROUSSET Quels sont les avantages de s'inscrire dans le parcours DU par rapport à une licence classique ?

Pascal DUCOURNAU : Le parcours DU propose un volume horaire plus important, des contenus enrichis ainsi que des stages supplémentaires.

Maxime CONTE : Est-ce-que c'est adaptable ?

Pascal DUCOURNAU : Il est possible de s'inscrire à la fois en licence traditionnelle et au DU, ce qui offre une certaine flexibilité. Je pensais nécessaire de vous en parler.

Fin du Conseil de Gestion à 15H45.